

**Arrêté N°17-2026 portant désignation de l'attributaire du marché N°2026-09 :  
Assistance à la passation des marchés d'assurance****LE PRESIDENT**

- VU** le Code de la Commande Publique ;  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-21-1, L 2131-2, R 2131-5 et L 5211-1 et suivants ;  
**VU** la délibération N°019-03-2026 du Comité Directeur en sa séance du 20 mai 2026 statuant sur les délégations permanentes d'attributions au Président ;

**CONSIDERANT** l'arrivée à échéance au 31 décembre 2026 des marchés d'assurance suivants :

- Marché N°2022-14 : Assurance « Automobile »
- Marché N°2023-12 : Assurance « Responsabilité civile »
- Marché N°2023-04 lot N°2 : Assurance Protection fonctionnelle
- Marché N°2023-04 lot N°3 : Assurance Protection juridique
- Contrat Multirisque entreprise N°2740050

**CONSIDERANT** le besoin de lancer un marché public pour assurer le SMICTOMME contre ces différents risques pour les années 2027 à 2030 ;

**CONSIDERANT** la nécessité de se faire assister par un prestataire pour la passation et l'attribution de ce marché qui nécessite la maîtrise du code de la commande public et du code des assurances;

**ARRETE**

l'attribution du marché N°2026-09 portant sur l'assistance à la passation des marchés d'assurances dans les conditions suivantes :

Procédure : sans publicité ni mise en concurrence en raison de son montant inférieur au seuil,

Titulaire : RISK Partenaires SAS Centre Saint Michel  
BP80048  
54203 Toul cedex  
N° SIRET : 448 289 124 000 19

Fait à Molsheim, le 9 juin 2026,

Le Président

**original signé**

Jean-Philippe HARTMANN

Le Président : - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication le 9 juin 2026 sous format électronique à l'adresse suivante : [www.select-om.com](http://www.select-om.com).